JUIN 2024

STRATÉGIE

1. ENGAGEMENT CONTRE LA CONTREFAÇON ET LA PIRATERIE

STOP À LA PIRATERIE s'engage dans le domaine de l'information et de la sensibilisation du public contre les conséquences préjudiciables de la contrefaçon et du piratage. L'association s'assure en particulier que ses mesures soient adaptées à la société de consommation moderne qui détermine la demande et tiennent compte des méthodes actuelles de promotion des ventes.

STOP À LA PIRATERIE se considère comme un centre de compétences et un point de contact dans l'évaluation des risques de la contrefaçon et du piratage. L'association explore activement les moyens de transmettre ses connaissances et son expérience aux décideurs du public et du privé.

STOP À LA PIRATERIE se positionne comme une plateforme d'échange d'expériences et de connaissances dans le domaine de la lutte contre la contrefaçon et le piratage. Elle organise régulièrement des événements et des échanges afin que les membres actuels et nouveaux puissent tisser des liens.

2. STRATÉGIE

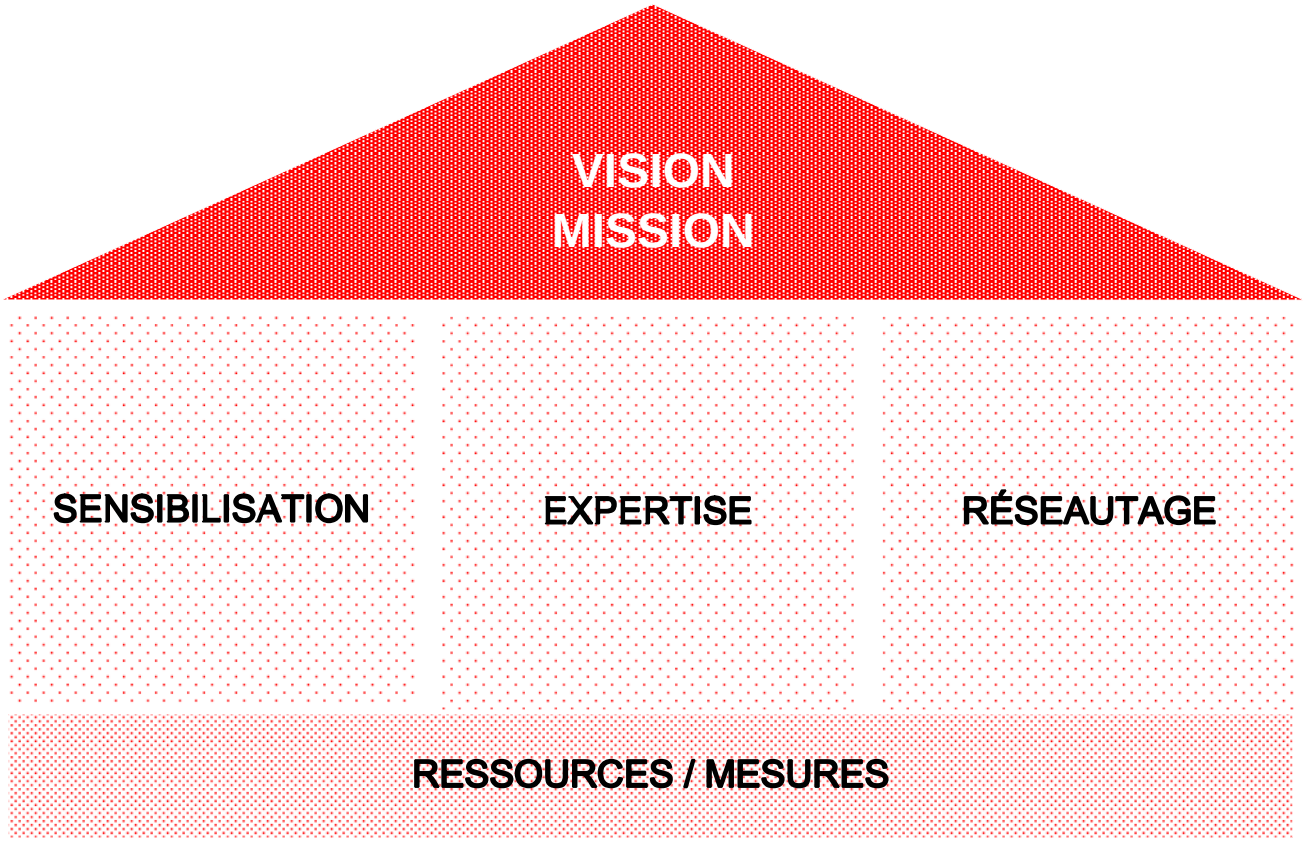

A. VISION / MISSION

STOP À LA PIRATERIE est un partenariat public-privé qui exploite dès lors les synergies entre le secteur privé et les pouvoirs publics. L'association rassemble l'expérience de ses membres afin de fournir aux autorités, aux entreprises et aux consommateurs une plate-forme centrale d'échange sur les questions relatives à la lutte contre les causes et les dérives de la contrefaçon et du piratage. Ses principaux axes d'action sont les suivants :

- **Sensibilisation :** STOP À LA PIRATERIE sensibilise le grand public en l'informant des risques et des conséquences de la contrefaçon et du piratage. L'association développe de nouvelles offres de sensibilisation et de médiation, en particulier pour les consommateurs plus jeunes et futurs qui ont accès à une offre de plus en plus numérique.

- **Expertise :** STOP À LA PIRATERIE développe de manière ciblée des compétences dans le domaine de la lutte contre la contrefaçon et le piratage. L'association explore des mesures et des moyens de rendre son savoir et son expérience accessibles aux décideurs des secteurs public et privé afin qu'ils puissent s'en servir.

- **Réseautage :** STOP À LA PIRATERIE promeut le réseau de lutte contre la contrefaçon et le piratage et exploite les possibilités de coopération avec les organisations en Suisse et à l'étranger qui poursuivent le même objectif qu'elle.

B. SENSIBILISATION

- STOP À LA PIRATERIE sensibilise régulièrement le grand public de manière précise et objective.
- STOP À LA PIRATERIE s'assure que le grand public trouve des réponses aux questions les plus fréquentes, notamment concernant les droits et les obligations dans son domaine d'action.
- STOP À LA PIRATERIE élabore de nouvelles offres d'information et de sensibilisation qui ne se limitent pas à présenter les faits, mais qui mettent en évidence aussi le contexte plus large ainsi que les conséquences de la contrefaçon et du piratage.
- STOP À LA PIRATERIE sensibilise les jeunes et les adultes ainsi que l'économie, les autorités et les politiques.
- STOP À LA PIRATERIE coordonne les mesures de sensibilisation et le travail d'information entre les membres.

C. EXPERTISE

- STOP À LA PIRATERIE veille à constituer un large groupe de membres composé d'acteurs privés et d'acteurs publics susceptibles de mettre à disposition leurs connaissances et leur expérience dans les domaines d'activité les plus divers.
- Le secrétariat suit les développements au sein d'autres organisations, met régulièrement à disposition des membres intéressés des informations dans le domaine de la lutte contre la contrefaçon et le piratage et rend compte de son activité dans le rapport annuel.
- STOP À LA PIRATERIE organise des événements pour informer et sensibiliser sur les développements récents dans le domaine de la lutte contre le piratage et la contrefaçon.

D. RÉSEAUTAGE

- STOP À LA PIRATERIE offre des conditions-cadres appropriées pour que ses membres puissent faire mutuellement connaissance et échanger leurs expériences.
- STOP À LA PIRATERIE s'assure de disposer d'un bon réseau au niveau international et entretient des échanges réguliers avec certaines organisations. De cette manière, l'association anticipe les nouveaux développements et champs d'activité qui doivent être pris en considération dans son positionnement d'acteur dans la lutte contre la contrefaçon et le piratage.

3. MESURES

- Les mesures concrètes sont résumées dans des plans d'action à court et moyen terme.